



Delai de retractation entrée en capital SARL

Par **Arthur K**, le **20/05/2014** à **13:04**

Bonjour,

j'ai fait confiance a des "amis", j'ai signé une entrée en capital il y a moins d'un mois sans tout relire, le montage financier n'est pas le même que présenter la première fois.

Tout a été validé, RCS, annonce dans le journal...
Existe-t-il un délai de retractation ?

sinon qu'elles sont mes recours ?

merci, bien à vous.

Par **Lag0**, le **20/05/2014** à **13:43**

Bonjour,

Si vous avez bien signé le contrat, je ne vois pas quel recours vous pourriez avoir. Un contrat se lit, voir se fait lire par son avocat, avant de signer, pas après...